

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 31 MAI 2011

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre-Président*,

Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER (sort de la séance pour les délibérations et votes du point 5 de la séance à huis clos),
Echevins,

Mmes et Mrs André NAVEZ (entre en séance à partir du point 5 de la séance publique et sort à partir du point 5, après la 4^{ème} désignation de la séance en huis clos), Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHOAIN, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, *Conseillers*,

Mr Yvon STAQUET, *Président du C.P.A.S.*,

Mme Laurence STASSIN, *Secrétaire communale* f.f. (sort de la séance lors des délibérations et des votes sur le point 3 de la séance à huis clos. Monsieur Jean-Luc FAYT fait office de Secrétaire communal pour ce point)

ABSENTS :

Mr Raymond GROETEMBRIL

Mme Caroline BOLLUE

EXCUSES :

Mr Alain DETAEYE

Mme Anne-Marie CALLEWAERT

Convoquée en date du 20 mai 2011, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 31 mai 2011

à 20h00

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

- 1. Amendes administratives – Délégation de signature au fonctionnaire sanctionnateur pour notification des amendes administratives**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à déléguer la signature pour la notification des décisions en matière d'amendes administratives établies sur base de l'article 119 bis de la Nouvelle loi communale au fonctionnaire sanctionnateur provincial.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

- 2. Subsidés communaux 2011 – Agréation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à accorder l'agréation à l'association de fait sportive « Le Club de SAMBO » et à préciser la catégorie de subside communal numéraire qui lui convient dès 2011, soit la catégorie « subside par répartition aux sociétés sportives ».

Accord à l'unanimité

- 3. Subsidés communaux 2011 – Agréation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à accorder l'agréation à l'association de fait sportive « Le Club Arts Martiaux Américains » et à préciser la catégorie de subside communal numéraire qui lui convient dès 2011, soit la catégorie « subside par répartition aux sociétés sportives ».

Accord à l'unanimité

4. Subsidés communaux 2011 – Retrait de l'agrération - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à retirer l'agrération à la société carnavalesque « Les Paysans de Bray » tant pour les subsidés communaux en espèce que pour les subsidés sous forme d'aide matérielle dès 2011, suite à la dissolution de la dite société.

Accord à l'unanimité

M. A. Navez, Conseiller communal, entre en séance.

BUDGET

5. Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2011 – Services ordinaire et extraordinaire - DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter la modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2011.

M. Bejarano donne lecture de la note de présentation de la modification budgétaire :

« En qualité d'échevin des Finances, je suis heureux de pouvoir vous présenter cette modification budgétaire.

*Pour rappel, lors de l'élaboration de la modification précédente en janvier 2011, nous enregistrons un boni présumé à l'exercice propre de **129.422 €** et en résultat final un boni supposé de **7.771.726 €** et ce, après un transfert de **3.600.000 €** vers le fonds de réserve extraordinaire.*

*Cette seconde modification rectifie ainsi nos prévisions et le résultat escompté pour l'exercice propre s'élève à **112.547 €** alors que le résultat cumulé est arrêté à **8.413.295 €***

Cette augmentation du résultat final se justifie par l'introduction du résultat réel du compte 2010.

***Au service ordinaire**, la principale variation porte sur la part communale d'intérêts d'emprunts pour la réalisation de nouveaux investissements... + 16.875 € (soit 3 mois d'intérêts légaux).*

***Au service extraordinaire**, un seul article budgétaire a été réexaminé... Il s'agit de*

- **L'entretien extraordinaire des voiries et trottoirs : + 1.800.000 €** (de 2.000.000 à 3.800.000 €)

*Ce qui m'autorise à vous préciser que nos investissements s'élèveront pour 2011 et après cette révision à **16.615.965 €** financés comme suit :*

- *Prélèvements sur le fonds de réserve : **4.736.745 €***
- *Emprunts part communale : **5.647.500 €***

➤ Subsidés des diverses autorités : 6.231.720 €

16.615.965 €

Cette adaptation dédiée exclusivement aux voiries et trottoirs nous permettra de poursuivre nos objectifs définis par la note de politique générale sans fragiliser nos finances (et réserves)... au bénéfice de tous nos citoyens ».

M. Piret indique que, concernant la modification à l'ordinaire, elle consiste principalement en une incorporation du résultat du compte 2010. A l'extraordinaire, s'il indique être d'accord avec le principe de la réalisation de travaux, il demande pourquoi ceux-ci sont financés via cette modification budgétaire. Il demande si ces dépenses n'auraient pas pu être budgétées lors de la confection du budget initial. Enfin, il constate que les annexes à la modification budgétaire contiennent beaucoup d'erreurs et de manquements. Des colonnes manquent dans plusieurs de ces annexes et des erreurs y apparaissent également. Ainsi, il indique que l'annexe relative aux dépenses en personnel est vide. Il considère que, à la suite des précédentes présentations de budget et modification budgétaire, celle-ci est à nouveau truffée d'erreurs et de manquements et que ceci donne l'impression d'un travail bâclé, qui n'a pas été revu par les membres du Collège communal, pourtant payés pour ce faire.

Pour : 18

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMONT, Laurent ARMAN, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Dominique SCHENA

Abstentions : 9

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE

FINANCES-RECETTE

6. Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2011

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2011 effectuée en date du 31 mars 2011.

Notification

7. Déclassement de véhicules

- DECISION

Le Conseil communal est invité à procéder au déclassement des véhicules suivants et à charger le Collège communal d'en négocier la vente.

Description	Année d'acquisition	Immatr.	Marque	N° de châssis
TOYOTA Carina	1996	FBY167	TOYOTA	JT153ATK000062401
HI ACE 2000 BLIND	1996	FXH828	HI ACE	JT121UHB200011725
PELLE ELEVATRICE	1984	AJL920	POCLAIN	OO60021202864

CAMIONETTE HIACE	1989	DKS852	TOYOTA	JT1VLH51V00054276
Camion VOLVO 19T	1993	BFR273	VOLVO	YB1G5A3A3RB110571

Accord à l'unanimité

8. Désaffectation et réaffectation de soldes d'emprunts

- DECISION

Il est proposé au Conseil communal de désaffecter ces soldes d'emprunts et de les affecter au fonds de réserve extraordinaire afin de financer les investissements prévus au budget 2011.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

9. Imposition communale - Approbation par la tutelle spéciale d'approbation

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation, par la tutelle spéciale d'approbation, en date du 14 avril 2011, de la délibération du Conseil communal du 3 mars 2011, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2011 à 2012, un impôt sur le stationnement de véhicules à moteur, leur remorques ou éléments sur la voie publique en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.

Prise de connaissance

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

10. Entretien extraordinaire de trottoirs et de voiries dans l'entité de Binche – Exercice 2011

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver les conditions et le mode de passation du marché « Entretien extraordinaire de trottoirs et de voiries dans l'entité de Binche – Exercice 2011 ».

Accord à l'unanimité

11. Démolition d'un bâtiment scolaire à la rue de Brouckère à Péronnes – Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 391 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Démolition d'un bâtiment scolaire à la rue de Brouckère à Péronnes ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 115.000,00 € hors TVA ou 139.150,00 €, 21% TVA comprise.

- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 722/72309-60(n° de projet 20117229) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

12. Création de sites de bulles à verre enterrées – Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 411 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Création de sites de bulles à verre enterrées ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 74.370,00 € hors TVA ou 89.987,70 €, 21% TVA comprise.
- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 875/72101-60(n° de projet 20118751) en la couvrant par un emprunt.

Mme Philippe se réjouit de ce projet. Elle considère que l'instauration de bulles à verres enterrées apporte une véritable plus-value en terme de propreté.

Accord à l'unanimité

13. Travaux d'aménagement de deux voies vertes à la rue A. Gravis et rue aux Mourdreux – Travaux d'aménagement de trottoirs et de la place de Péronnes-lez-Binche

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 1052/146, le montant estimé, le projet d'avis de marché ainsi que les plans modifiés par l'auteur de projet, H.I.T., Rue Saint Antoine, 1 à 7021 Havré pour le marché ayant pour objet « Travaux d'aménagement de deux voies vertes: sur la ligne 422/90 rue A. Gravis et rue aux Mourdreux (projet PICVerts et Cheminements sécurisés) + Travaux d'aménagement de trottoirs et de la place de Péronnes-lez-Binche ». Le montant est estimé à 480.532,73 € hors TVA ou 581.444,60 €, 21% TVA comprise.
- Transmettre le dossier aux autorités subsidiaires pour accord.
- Transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

14. Etude et reconstruction du pont surplombant le ruisseau « Le Bruille » – Procédure d'urgence

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à :

- Ratifier la décision du Collège communal du 11 avril 2011 relative à la dépense engagée sur base de l'article L1311-5 CDLD et relative à l'étude et à la reconstruction du pont surplombant le ruisseau « Le Bruille »
- A prendre connaissance de la décision du Collège communal du 11 avril 2011 relative aux choix du mode de passation et des conditions de ce marché prise sur base de l'article L1212-3 CDLD.

Accord à l'unanimité

15. Rénovation complète de la toiture avec isolation à l'école de Leval Centre

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 387/1147 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Rénovation complète de la toiture avec isolation à l'école du Centre ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 168.904,00 € hors TVA ou 204.373,84 €, 21% TVA comprise.
- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 722/72302-60 (n° de projet 20117222) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.
- Solliciter une subside pour ce marché auprès des autorités subsidiaires (Gouvernement Wallon).

Accord à l'unanimité

16. Installation de panneaux photovoltaïques

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 361/1146 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Installation de panneaux photovoltaïques ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 69.960,00 € hors TVA ou 84.651,60 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: École de Péronnes Village, estimé à 35.060,00 € hors TVA ou 42.422,60 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: École du Centre à Leval-Trahegnies, estimé à 34.900,00 € hors TVA ou 42.229,00 €, 21% TVA comprise;
- Choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 137/72302-60 (n° de projet 20111372) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.
- Solliciter une subside pour ce marché auprès des autorités subsidiaires (Gouvernement Wallon).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

- ## **17. Mission de coordination en matière de sécurité et de santé – Réalisation**
- **Procédure d'urgence**
 - **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 14 avril 2011 relative à la dépense engagée sur base de l'article L1311-5 et relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de santé.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

18. Achat d'un camion 10 tonnes

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 377 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Achat d'un camion 10 tonnes ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 99.173,55 € hors TVA ou 120.000,00 €, 21% TVA comprise.
- Choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/74301-53(n° de projet 20114232) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

19. Achat de trois tonnelles

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 433 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Achat de 3 tonnelles ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 3.636,36 € hors TVA ou 4.400,00 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 763/74401-51(n° de projet 20117634) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

20. Acquisition de mobilier pour les écoles

- **Approbation des conditions et du mode de passation du marché d'acquisition**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 395 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition de mobilier pour les écoles ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 16.299,54 € hors TVA ou 19.722,44 €, 21% TVA comprise. Le marché est divisé en lots:
 - Lot 1: Acquisition de mobilier pour les écoles primaires, estimé à 13.865,21 € hors TVA ou

16.776,90 €, 21% TVA comprise;

- Lot 2: Achat de mobilier pour l'Institut Plus-Oultre, estimé à 2.434,33 € hors TVA ou 2.945,54 €, 21% TVA comprise;

- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 722/74101-51(n° de projet 20117237) et 735/74101-51 (n° de projet 20117352) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

21. Acquisition de mobilier de bureau

- **Approbation des conditions et du mode de passation du marché d'acquisition**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 354 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Achat de mobilier de bureau », établis par la Ville de Binche. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 17.482,89 € hors TVA ou 21.154,30 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Achat de mobilier de bureau pour l'Administration générale, estimé à 8.169,00 € hors TVA ou 9.884,49 €, 21% TVA comprise;

- Lot 2: Achat de mobilier pour le Conservatoire, estimé à 1.977,69 € hors TVA ou 2.393,00 €, 21% TVA comprise;

- Lot 3: Acquisition de mobilier pour le Théâtre et le service culture, estimé à 3.193,00 € hors TVA ou 3.863,53 €, 21% TVA comprise;

- Lot 4: Achat d'étagères pour la bibliothèque, estimé à 2.490,31 € hors TVA ou 3.013,28 €, 21% TVA comprise;

- Lot 5: Acquisition de mobilier de bureau pour les maisons de quartier, estimé à 1.652,89 € hors TVA ou 2.000,00 €, 21% TVA comprise;

- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 104/74101-51(n° de projet 20111041), 734/74101-51 (n° de projet 20117344), 762/74101-51(n° de projet 20117621), 767/74101-98(n° de projet 20117671) et 832/74101-51 (n° de projet 20118321) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

URBANISME

22. Division d'une parcelle de terrain en 14 lots à bâtir à la rue des Haies, des Paumes et Buisson à 7130 BRAY

- **APPROBATION**

Conformément à l'article 129 bis du CWATUPE, le Conseil communal est invité à approuver le principe de construction d'une voirie de desserte de ce lotissement.

Accord à l'unanimité

23. Régie Foncière – Comptabilité générale – Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice 2010

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver les bilans et compte de résultats de la Régie Foncière pour l'exercice 2010.

Accord à l'unanimité

24. Régie Foncière – Vente de la parcelle cadastrée section B 385/02 D sise rue de la Source à Leval-Trahegnies.

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- émettre un avis favorable sur l'éventuelle vente de la parcelle cadastrée section B 385/02 D au profit des riverains ;
- solliciter l'estimation de la parcelle auprès du Comité d'Acquisition d'Immeuble de Charleroi.

Accord à l'unanimité

25. Régie Foncière – Délimitation du domaine communal – Rue de la Basse Egypte à Buvrines

- FIXATION

Le Conseil communal est invité à approuver la proposition de bornage contradictoire de la limite séparatrice des parcelles cadastrées section A ns° 305 D, 305 E, 306 et 308 à front du chemin n°14 fixée au plan dressé par le géomètre-expert Monsieur Delhaye, en date du 1^{er} mars 2011.

Accord à l'unanimité

26. Régie Foncière – Incorporation de la rue Caroline Popp dans le domaine public

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'incorporation de cette voirie dans le domaine public non cadastré.

Accord à l'unanimité

27. Régie Foncière – Acquisition d'un terrain voisin du terrain de football

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'acquisition du terrain voisin du terrain de football à Bray pour un montant de 90.000 € conformément à la circulaire Courard.

M. Piret souligne que cette acquisition est nécessitée par la trop petite taille du terrain précédemment acquis par la Ville.

M. Devin répond qu'en effet, cette acquisition vient à la suite d'un premier achat et que les deux dossiers menés à bien permettront aux sportifs de disposer d'un terrain de foot.

Accord à l'unanimité

ENERGIE

**28. Amélioration de l'éclairage public de la Cité Vandervelde à Ressaix
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver l'élaboration du projet d'amélioration de l'éclairage public de la Cité Vandervelde à Ressaix proposé par I.E.H (Ores).

Accord à l'unanimité

**29. Amélioration de l'éclairage public de la Cité Vandervelde à Ressaix –
Approbation du projet et du dossier de marché de fourniture – Projet
n°73.155**

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet et le dossier de marché de fourniture pour l'amélioration de l'éclairage public de la Cité Vandervelde à Ressaix.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

**30. Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée – Rapport
d'activité 2010 et prévisions 2011**

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'activité 2010 et de prévisions 2011 concernant le Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée.

Prise de connaissance

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

**31. Enseignement maternel – primaire – artistique – musical et de promotion
sociale – Déclaration des emplois vacants – Déclaration des emplois
vacants au 15 avril 2011**

- DECISION

Le Conseil communal est appelé à déclarer les emplois vacants au 15 avril 2011 dans l'enseignement officiel communal de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

**32. Enseignement de Promotion Sociale – Année scolaire 2010-2011 –
Ouverture du cours « Gestion appliquée au Secteur Touristique – TVA
appliquée aux agences de voyage »**

- DECISION

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture de l'unité de formation « Gestion appliquée au Secteur Touristique – TVA appliquée aux agences de voyage », à l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année 2010-2011.

Accord à l'unanimité

**33. Enseignement de Promotion Sociale – Année scolaire 2010-2011-
Annulation de l'ouverture de deux unités de formation de la séance du
25 octobre 2010 et réouverture de ces cours.**

- DECISION

En date du 25 octobre 2010, le Conseil communal a décidé d'ouvrir notamment deux unités de formation à l'Institut Supérieur Plus Oultre. Les professeurs désignés dans ces cours ne pouvant les assumer durant les périodes prévues, le Conseil communal est maintenant invité à revoir sa décision du 25 octobre 2010 et procéder à nouveau à l'ouverture de ceux-ci, suivant les périodes nouvellement déterminées par la direction de l'Institut Supérieur Plus Oultre.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

**34. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois – Compte – Exercice
2008**

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2008, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois en séance du 3 décembre 2009, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 4.934,49 € ;
- Dépenses : 4.337,66 € ;
- Excédent : 593,83 €.

Pour : 10

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne
PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE,
Véronique DUBRULLE, Jacqueline OUTLET**

Contre : 12

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE,
Kevin VAN HOUTER, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMONT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-
Claude KLENNER, Patrice LAÏ**

Abstentions : 5

**Philippe LABAR, Jean-Luc FAYT, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Marie-
Rose TREZEGNIES**

35. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines – Compte – Exercice 2010

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 19.375,00 € ;
- Dépenses : 15.051,40 € ;
- Excédent : 4.323,60 €.

M. Van Houter explique que la majorité entend s'abstenir sur ce compte dès lors que, d'une part, cette Fabrique d'Eglise effectue habituellement un travail comptable adéquat mais que, d'autre part, deux erreurs de dépassements légers de crédit ont été constatées dans le compte 2010.

M. Deghorain estime que les remontrances de la majorité à l'égard des fabriques d'églises remettant leurs comptes et budgets tardivement s'accommodent mal de la lenteur avec

laquelle l'administration traite les dossiers. Ainsi, il cite l'exemple de la fabrique d'église Sainte Barbe ayant remis son compte à temps, en mai 2010, et dont le dossier n'a été présenté qu'au Conseil communal d'avril 2011.

Pour : 10

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Jacqueline OUTLET

Abstentions : 17

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMONT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ

36. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray – Budget – Exercice 2010

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 7.951,96 € ;
- Dépenses : 7.951,96 €.

Pour : 10

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Jacqueline OUTLET

Contre : 12

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMONT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ

Abstentions : 5

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES

37. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois – Budget – Exercice 2010

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 12.813,05 € ;
- Dépenses : 12.813,05 €.

Pour : 10

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Jacqueline OUTLET

Contre : 12

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMONT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ

Abstentions : 5

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES

38. Fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-les-Binche – Budget – Exercice 2011
- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche en séance du 7 août 2010, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 42.040,39 € ;
- Dépenses : 42.040,39 €.

Pour : 10

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRONAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Jacqueline OUTLET

Contre : 12

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMONT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ

Abstentions : 5

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES

39. Fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray – Compte – Exercice 2010
- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray, en séance du 1^{er} avril 2011, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 7.154,41 € ;
- Dépenses : 4.149,89 € ;
- Excédent : 3.004,52 €.

Pour : 12

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRONAIN, Judith PHILIPPE,

Véronique DUBRULLE, Jacqueline OUTLET

Contre : 6

Kevin VAN HOUTER, Marie-Rose TREZEGNIES, Jean-Pierre JAUMONT, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ

Abstentions : 9

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA

40. Fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix – Compte – Exercice 2010
- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en séance du 25 avril 2011, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 25.573,15 € ;
- Dépenses : 13.159,33 € ;
- Excédent : 12.413,82 €.

Pour : 13

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE,

Véronique DUBRULLE, Jacqueline OUTLET, Dominique SCHENA

Contre : 6

Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ

Abstentions : 8

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMONT, Laurent ARMAN

41. Fabrique d'église Saint-Martin à Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2011

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Thrahegnies, en séance du 1^{er} mars 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 30.061,15 € ;
- Dépenses : 30.061,15€ ;

Pour : 10

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Jacqueline OUTLET

Contre : 4

Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMONT, Dominique SCHENA, Marie-Claude KLENNER

Abstentions : 13

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES, Laurent ARMAN, Julien URBAIN, Patrice LAÏ

POLICE ADMINISTRATIVE

**42. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ABROGATION**

Le Conseil communal est invité à abroger le règlement complémentaire au code de la route instaurant une zone bleue dans le Centre Ville de Binche adopté par le Conseil communal en date du 03 mars 2011.

Accord à l'unanimité

**43. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter le projet de règlement complémentaire au Code de la route instaurant une zone bleue dans le Centre Ville de Binche sur les voiries communales et provinciales (les rues de Robiano, Notre-Dame, de Biseau, Carlo Mahy, Saint Moustier, de la Triperie, Saint Jacques et la Grand'Place).

Accord à l'unanimité

**44. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter le projet de règlement complémentaire au Code de la route instaurant une zone bleue dans le Centre Ville de Binche sur les voiries régionales (la route de Mons (N90), l'avenue Wanderpepen (N90), la rue des Récollets (N90) et la partie de l'avenue Charles Deliège comprise entre le carrefour des Récollets et la rue de Bruxelles (N55bis)).

Accord à l'unanimité

45. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- **ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire instaurant une réservation des emplacements de stationnement existants à Binche, Chemin de Tir (Chemin Rouge), aux riverains détenteurs d'une carte « Riverain ». Les riverains seront tenus d'apposer leur carte « Riverain » sur la vitre intérieure avant de leur véhicule.

Accord à l'unanimité

46. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à abroger le règlement complémentaire au Code de la route instaurant un stationnement alternatif semi-mensuel à Binche, section de Bray, rue Feuillet et à instaurer un stationnement autorisé du côté des habitations aux numéros pairs, soit de la rue du Moustier vers la rue Achille Delatre. Ces mesures ont obtenu l'avis favorable du SPW.

Accord à l'unanimité

47. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- **ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, section de Bray, rue Feuillet, du côté opposé au n°43.

Accord à l'unanimité

48. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- **ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, section de Bray, Avenue de la Cité, le long de l'immeuble n°46.

Accord à l'unanimité

49. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- **ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, le long du pignon du n°84 de l'Avenue Wanderpepen.

Accord à l'unanimité

50. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- **ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, section de Waudrez, rue J. Mertens, du côté opposé au n°40.

Accord à l'unanimité

51. Police administrative – Ordonnance du Collège communal

- **RATIFICATION**

M. Devin demande que ce point soit soumis au vote moyennant les deux modifications suivantes : d'une part, au deuxième tiret, remplacement du « n°49 » par le « n°42 » ; d'autre part, au quatrième tiret, remplacement des termes « le long » par les termes « à côté ».

Il est proposé au Conseil Communal de ratifier l'ordonnance du Collège communal du 23 mai 2011 instaurant la mise en place de cinq zones d'évitement et les règles de priorité y applicables aux endroits suivants :

- Rue Albert-Elisabeth à Binche, section Péronnes, le long des immeubles n°161 et 176, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers la rue des Mineurs ;
- Rue des Garennes à Binche, section Ressaix, le long des immeubles n°42 et 57/59, la priorité étant donnée aux conducteurs venant de la rue des Grands Bureaux ;
- Rue Saint-Fiacre à Binche, section d'Epinois, à l'opposé du n°14a, et le long du n°14, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers la RN 90 ;
- Rue Mahy Faux à Binche, section de Buvrines, à côté du n°208 et du terrain de football de Buvrines, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers Binche ;
- Rue d'Havré à Binche, section de Bray, le long des immeubles n°29 et 22, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers la rue de France.

Accord à l'unanimité sur ce point moyennant les modifications sollicitées par M. Devin

52. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27/04/2011 - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 27/04/2011.

Approuvé à l'unanimité sans remarque

DIVERS

M. Devin avait, lors du précédent Conseil communal, été interpellé par M. Navez concernant la dotation de la Ville au CPAS qui était, selon M. Navez, moins importante sous la nouvelle majorité, ceci mettant en péril les finances du CPAS et les services rendus par celui-ci. M. Devin avait démenti ces propos. Aussi, il avait promis de rapporter, au prochain Conseil communal, les propos de M. Goval, Président du CPAS sous la mandature Union, expliquant la politique de l'Union en matière de fixation de la dotation au CPAS. Cette politique engendrait, selon les dires de M. Goval, une faiblesse de cette dotation. M. Devin donne lecture de l'intervention de M. Goval reprise au procès-verbal du Conseil communal de mai 2006 ; il lit les propos de M. Goval :

« En premier lieu, on peut mettre en évidence la large contribution du CPAS dans le boni. En effet, en restituant en 5 ans plus de 113 millions de FB (2.800.000 €), le CPAS a fait tomber la dotation communale à une moyenne réelle de 136 millions de FB, pour aboutir sans doute cette année (en 2006) à moins de 126 millions de FB.

Ce résultat situe la dotation au CPAS à 96 € par habitant alors que la moyenne du pays est de 110 € par habitant selon la dernière analyse financière de DEXIA : finances locales de

juin 2006. C'est dire en matière de coût que le CPAS de Binche est en dessous de la moyenne nationale »

M. Devin indique que la vérité est à présent rétablie et qu'elle est conforme à la position qu'il avait défendue lors du précédent Conseil communal, lors de l'altercation qui l'avait opposé à M. Navez.

M. Devigne souhaite évoquer, en Conseil communal, une organisation qui lui tient particulièrement à cœur, et qui fait référence aux traditions et aux sources : les Concerts de Gala des Fanfares binchoises, qui seront donnés au Parc en début juillet. Il tient à remercier l'administration communale et plus particulièrement les services des fêtes, de la culture, des travaux et de l'imprimerie qui l'ont particulièrement soutenu dans cette organisation. Il montre l'affiche de promotion de cet évènement et invite chaque personne à en prendre un exemplaire afin de l'afficher.

M. Piret interpelle M. Urbain concernant la gestion de l'asbl Centre Ville. Il entend dire que la gestionnaire de cette asbl, aurait jeté l'éponge. Il demande un état des comptes de cette asbl et des informations concernant la gestion de cette asbl.

M. Devin répond que les précisions seront apportées lors du prochain Conseil communal. Il invite M. Urbain à apporter toutes les précisions promises lors du précédent Conseil communal et relatives à la Maison de l'Emploi, à la suite de la demande formulée par M. Joie d'obtenir les statistiques concernant cet établissement :

M. Urbain présente la note suivante :

« En mai 2009, le Forem, la Ville de Binche et le CPAS inauguraient la 56^{ème} Maison de l'Emploi en Wallonie. Deux ans après son ouverture, celle-ci est devenue la Maison de l'Emploi la plus fréquentée de la région du Centre et de nombreux Binchois(e)s ont pu (re)décrocher un job grâce à ses services.

1. Présentation

L'équipe de la Maison de l'Emploi de Binche est composée de 5 personnes :

- 3 conseillers dont le travail consiste à inscrire les demandeurs d'emploi, les conseiller, les orienter et les accompagner étape par étape dans leurs démarches. A noter que chaque demandeur d'emploi a un conseiller référent qui sera son interlocuteur privilégié tout au long de son parcours.*
- 1 agent d'accueil dont le travail consiste à accueillir le public, afficher les offres d'emploi et les formations et à aider à la rédaction des cv et des lettres de motivation.*
- 1 coordinatrice dont le travail consiste à œuvrer au niveau local au déploiement d'une offre intégrée de services à destination des citoyens en matière d'emploi et de formation en suscitant la création d'actions et la dynamisation d'un réseau de partenaires.*

Il est également important de souligner que, parallèlement à la Maison de l'Emploi, il existe une antenne du FOREM Conseil où travaillent 6 conseillères qui reçoivent les personnes en accompagnement personnalisé et individuel.

2. Fréquentation

13.864 visites (dont 10.714 visiteurs différents) ont été enregistrées à la Maison de l'Emploi de Binche pour l'année 2010. Ce qui en fait la Maison de l'Emploi la plus fréquentée en Région du Centre et la troisième Maison la plus fréquentée en Wallonie sur les 56 structures existantes (après Herstal et la Basse Sambre).

En matière de formations, ce sont 821 personnes qui ont participé aux diverses sessions organisées en 2010. Ce qui en fait également la première en Région du Centre en termes de participation.

3. Remise à l'emploi

En avril 2011, le taux de chômage sur l'entité de Binche est de 18,23% pour une population totale en âge de travailler (15-64 ans) de 21.429 personnes. On constate donc une évolution annuelle favorable de 0,89% par rapport à 2010 (19,12%). Ce qui représente concrètement environ 190 demandeurs d'emploi en moins.

Concernant le taux de remise à l'emploi, il est difficile d'avoir un chiffre précis. Voici donc quelques exemples de formations ayant débouché sur des remises à l'emploi :

- Formation NFTE : 7 remises à l'emploi sur 10 personnes.*
- Formation Progress Entreprendre au féminin (création d'entreprise) : 1 remise à l'emploi et 2 en formation sur 6 personnes.*
- Formation ENVIES (orientation professionnelle) : 2 remises à l'emploi et 5 en formation sur 9 personnes.*
- Formation SODIE (orientation professionnelle) : 1 remise à l'emploi et 2 en formation sur 8 personnes.*
- Randstad (recherche d'emploi) : 7 remises à l'emploi.*

4. Conclusion

Au vu des chiffres évoqués ci-dessus, nous ne pouvons que confirmer l'utilité et l'efficacité de cet outil qu'est la Maison de l'Emploi à Binche. Tant pour la Ville et pour le Forem, ces chiffres sont encourageants. Une réflexion est d'ailleurs menée par le Forem afin de développer davantage ce projet sur Binche ».

M. Joie indique que si le coût pour la Ville de cet établissement est limité, son coût global, à charge de la collectivité, est plus élevé. Aussi, il entend les statistiques de fréquentation de cet établissement. Il estime qu'il serait utile de comparer la diminution du taux de chômage constatée à Binche depuis l'ouverture de cette Maison de l'Emploi avec les diminutions constatées dans les villes voisines, afin de pouvoir estimer son utilité réelle.

M. Urbain ajoute que le but de la Ville, en partenariat avec le CPAS et le Forem, est d'évaluer les formations et de les cadrer en fonction de leur utilité, notamment du taux de remise à l'emploi des personnes les ayant suivies.

M. Devin indique qu'il est important de retenir que de nombreuses personnes, à la recherche d'emploi, viennent à la Maison de l'Emploi établie à Binche, depuis des communes voisines pour certaines. Ceci prouve trois choses : l'utilité de cet établissement, sa bonne situation et la prise en charge de qualité qui y est délivrée. Il termine en indiquant que la Ville de Binche apporte ainsi son apport efficace à la remise au travail de demandeurs d'emplois.

M. Devin constate qu'il n'y a plus de question ni de remarque. Il clôt la séance publique.

*

La séance publique est levée

*

Par le CONSEIL COMMUNAL,

La Secrétaire communale f.f.
Laurence STASSIN

Le Bourgmestre,
Laurent Devin

HUIS CLOS

JURIDIQUE

1. **Sanctions administratives – Partenariat entre la Ville de Binche et le Province du Hainaut – Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial adjoint**
 - **DESIGNATION**

GRADE LEGAL

2. **Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction**
 - **RATIFICATION**

PERSONNEL ADMINISTRATIF

3. **Personnel administratif – Recrutement et promotion de cinq Chefs de bureau A1 – Nomination à titre stagiaire ou à titre définitif**
 - **NOMINATION**
4. **Personnel administratif – Nomination d'un Chef de bureau niveau A à titre stagiaire**
 - **MODIFICATION**
5. **Personnel administratif – Promotion de sept Chefs de service administratif C3**
 - **NOMINATION**

PERSONNEL DE BIBLIOTHEQUE

6. **Personnel de bibliothèque – Promotion d'un bibliothécaire gradué B1 – Nomination à titre définitif**
- **DECISION**

ASBL SPORT

7. **ASBL Binche Sport – Désignation de nouveaux représentants**
- **DECISION**

C.C.A.T.M.

8. **Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité – Modification de la liste des Membres de la Commission**
- **MODIFICATION**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

9. **Enseignement Maternel – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Création de 5 demi-emplois – Désignations et affectations du personnel**
- **DECISION**
10. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire**
- **DECISION**
11. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Organisation de la rentrée scolaire du 1^{er} octobre 2010 – Désignations et affectations des institutrices maternelles à titre temporaire prioritaire**
- **DECISION**
12. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire**
- **DECISION**
13. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire**
- **DECISION**

14. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire**
 - **DECISION**

15. **Enseignement maternel – Année scolaire 2010-2011– Interruption de carrière pour congé parental à temps plein**
 - **DECISION**

16. **Enseignement primaire – Année scolaire 2010-2011 – Congé pour exercer une autre fonction**
 - **DECISION**

17. **Enseignement primaire – Année scolaire 2010-2011 – Interruption de carrière pour congé parental à temps plein**
 - **DECISION**

18. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire**
 - **DECISION**

19. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'une maîtresse de Religion protestante à titre temporaire**
 - **DECISION**

20. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'une maîtresse de Religion protestante à titre temporaire**
 - **DECISION**

21. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Organisation des cours d'éducation physique – Désignation et affectation**
 - **DECISION**

22. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Démission du poste d'institutrice primaire à temps plein**
 - **DECISION**

23. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignations et affectations des instituteurs(trices) primaires à titre temporaire – Pourvoir de titulaires les emplois des membres du personnel absent**
 - **DECISION**

24. **Enseignement Fondamental – Personnel – Année scolaire 2010-2011**
 - **DECISION**

25. Enseignement Fondamental – Personnel – Disponibilité pour convenances personnelles d'un directeur d'école
- RATIFICATION
26. Enseignement Fondamental – Binche 1 – Personnel – Désignation d'un directeur d'école fondamentale à titre temporaire
- RATIFICATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

27. Enseignement de Promotion Sociale – Institut Supérieur Plus Outre – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'un expert dans l'unité de formation « Gestion appliquée au Secteur Touristique – TVA appliquée aux agences de voyage »
- DECISION
28. Enseignement de Promotion Sociale – Institut Supérieur Plus Outre – Année scolaire 2010-2011 – Personnel – Année 2011-2012 – Demande de congé pour interruption de carrière complète pour congé parental
- DECISION
29. Enseignement de Promotion Sociale – Annulation de la désignation du 25 octobre 2010
- ANNULATION

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

30. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2010-2011 – Personnel – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de trompette à titre temporaire
- DECISION

REGIE FONCIERE

31. Indemnisation et modification budgétaire – Terrain de football de Bray situé à la rue des Holifosses cadastrée section A 123 a d'une contenance de 1ha 05ca
- DECISION